



L'Administrateur Délégué Général

V/Référence :

N/Référence :

ADG/ADT/N°0538 /2008

Kinshasa, le

30 AVR 2008

**Monsieur FRANCO BERNADINI
Mandataire OGEFREM
En ITALIE**

Concerne : Structure tarifaire de la FERI

Messieurs,

Faisant suite à nos entretiens du 30 avril 2008, nous avons l'avantage de vous présenter ci-après, les modifications portées sur la structure tarifaire de la FERI, à travers le monde, jusqu'à nouvel ordre :

- Euro 60/ Conteneur de 20'
- Euro 110/ Conteneur de 40'
- Euro 0,5/ Vrac x UP (T ou M3 : Produits alimentaires, Pharmacie, Eau Minérale et Produits pétroliers)
- Euro 4,0 GENCO et roulant UP (T ou M3 à l'avantage de l'OGEFREM)
- Euro 50,00 / Emission FERI (pour Agent Portuaire).

Fait à Kinshasa, le 30 avril 2008

Prof. Roger ANDENDE APINDIA,
Administrateur Directeur Technique.-

Prof. Emile NGOY KASONGO,
Administrateur Délégué Général.-

C.I. : DPO-RAN